

# 2024

# DES VICTOIRES, DES PROGRÈS, ET DES COMBATS QUI CONTINUENT

LA CAPEB, LA SEULE ORGANISATION  
PROFESSIONNELLE QUI DÉFEND  
RÉELLEMENT LES ENTREPRISES  
ARTISANALES DU BÂTIMENT



# L'utilité de la CAPEB encore démontrée en 2024 ou comment la force d'un collectif de 62 000 artisans du bâtiment adhérents bénéficie à toutes les entreprises artisanales du bâtiment.

## DE VRAIES AVANCÉES POUR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES HOMMES ET DES FEMMES DU SECTEUR

- Renouvellement pour **5 ans de la certification** CAPEB de Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment (REAB)
- Lancement par Constructys d'un **plan TPE** favorisant la formation des salariés de ces entreprises
- **Financement par le FAFCEA** des formations individualisées des chefs d'entreprises
- Prorogation jusqu'à fin 2024 de l'**aide de 6 000 euros** aux employeurs pour l'embauche d'un apprenti
- Défense du maintien de la **non-obligation de formation** dans le cadre de la refonte du dispositif RGE
- Défense du juste **financement des CFA** et de la gratuité de l'apprentissage proposé par les CFA aux entreprises artisanales



## DES PROGRÈS CONCRETS SUR LE CHAMP SOCIAL

- La reconnaissance du champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés comme champ de **dialogue social à part entière**
- La réforme de l'**assiette sociale** des indépendants pour plus d'équité avec les salariés
- L'intégration du **risque canicule** au régime intempéries
- La réforme du **partage de la valeur**
- La mise en place du FIPU en lieu et place de contraintes nouvelles pour **prévenir l'usure professionnelle**
- La mutualisation du coût des **indemnités de licenciement** pour inaptitude
- La **création d'un CETU**, source d'attractivité pour les petites entreprises

## DES SIMPLIFICATIONS TRÈS UTILES POUR LES PETITES ENTREPRISES

- La reconduction du programme **OSCAR**
- La collecte sans frais des **déchets triés** par les entreprises dans leurs bennes à partir de 8 m<sup>3</sup>
- La mise en place d'un **outil de traçabilité** unique commun à tous les éco organismes de la REP PMCB
- La suppression de l'obligation d'une pré-inscription auprès d'un **éco-organisme** pour les dépôts de déchets inférieurs à 1 tonne
- L'intégration dans un projet de loi des mesures de **simplification de la vie des entreprises** proposées par la CAPEB

## ACCÈS AUX MARCHÉS ET CONDITIONS D'ACTIVITÉ PRÉSERVÉS

- La possibilité pour les ménages de cumuler **les aides locales et MaPrimeRénov'**
- L'instauration d'une **aide sur le GNR** pour les entreprises du BTP de moins de 15 salariés
- La réouverture des monogestes à l'éligibilité du **dispositif MaPrimeRénov'**
- La suppression de l'obligation d'un DPE pour l'**engagement de travaux par geste**
- Le dépôt d'une proposition de loi par l'Etat visant à encadrer la **sous-traitance et à favoriser les GME** des TPE
- Le report du relèvement de la **TVA sur les chaudières**



## POURQUOI PAS VOUS ?

Plus on est nombreux,  
plus on est écoutés, mieux vous  
êtes défendus et reconnus.

Pour en savoir plus

[www.capeb.fr/adhesion](http://www.capeb.fr/adhesion)

 **CAPEB**  
L'Artisanat du Bâtiment